

Compte rendu du Conseil Municipal

29 janvier 2019

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mme MUGUET Angélique

Absents excusés : Mr MATHELIN Christophe, Mr TRUCHET Jean Pierre

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2018

Madame le maire informe les membres du conseil que la démission de Mme CROZET Josiane a été acceptée par le Sous-Préfet.

Madame le maire fait part qu'une décision modificative a été rattachée au dernier conseil. Cela concernait une régularisation d'écritures de fiscalités pour un dégrèvement de taxe foncière et un fonds de péréquation ressources communales et intercommunales. (- 142 € du compte 60612 Electricité + 87 € pour le compte 7391171 et + 55 € pour le compte 739223).

• CREDIT D'INVESTISSEMENT

Madame le maire fait part au conseil municipal que ce dernier est en droit de mettre en recouvrement les recettes et les dépenses en section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. De même il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2018, peuvent être engagées à hauteur de 25 % des crédits réels ouverts en 2018. Le conseil municipal accepte d'engager les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2019 et autorise Madame le maire à signer tous documents s'y référant.

• CHASSE NEIGE

Monsieur Pion présente un devis des établissements GARNIER pour un montant de 7 680 € TTC avec reprise de l'étrave chasse-neige. Le conseil municipal décide à l'unanimité le devis.

• DEMANDE DE SUBVENTION

La commune étant située en zone montagne, peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental pour l'achat d'un chasse-neige. Madame le maire demande aux membres du conseil l'autorisation de faire les démarches nécessaires. Le conseil accepte à l'unanimité.

• PERSONNEL

Madame le maire fait part aux membres du conseil qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le conseil municipal décide de valider l'avancement de grade à partir du 01/09/2019 et de supprimer le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 02/09/2019.

• VERIFICATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS

Madame le maire rappelle que des vérifications techniques sont obligatoires sur la commune. Elle présente les propositions reçues. Le conseil municipal valide les propositions de la société Socotec et autorise madame le maire à signer le contrat d'engagement pour 4 ans.

• CLET (commission d'évaluation des charges transférées)

Madame le maire fait part aux membres du conseil que ce dernier doit statuer concernant les conditions du transfert patrimonial de la Zae Lafayette, des transferts de charges pour la Zae de la Lafayette, de GEMAPI et à l'exercice de la compétence jeunesse pour les mercredis matin. Après en avoir échangé, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les propositions.

• SAGE (service d'assistance à la gestion énergétique)

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que la compétence Sage arrive à échéance. Le Siel propose de renouveler l'adhésion. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y référant.

- **REGIES**

Actuellement, la commune a 3 régies : photocopies, salle et régie d'avances

Suite au changement de trésorerie, la gestion de ces dernières doivent être réparties et organisées différemment. Madame propose de regrouper la régie photocopies/salle et de créer une régie d'avance par carte. Pour ce faire, un compte DFT (dépôt fonds du trésor) sera ouvert pour encaisser les chèques de location de la salle et permettre l'encaissement d'espèces pour les photocopies. Pour les menues dépenses de la commune, une carte bancaire sera mis en service.

Le conseil municipal fixe le montant de l'encaisse maximal à 2 000 € pour le compte DFT et à 150 € pour la régie d'avance.

- **REGLEMENT SALLE**

Suite aux modifications de la régie salle, il est nécessaire de revoir les modalités de règlement des locations. Le paiement notamment devra s'effectuer uniquement par chèque. Le règlement de la salle est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le maire fait part au conseil municipal que les fichiers papiers sont supprimés de la bibliothèque. L'équipe de la bibliothèque va présenter, le samedi 9 février à partir de 11 h, le passage à la gestion informatique de la bibliothèque.

- Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la mairie a été à nouveau solliciter pour un blason pour la commune. Des propositions ont été faites. Après présentation de différents blasons, il a été demandé à ce que notre interlocuteur retravaille sur certains points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.